

Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 17.03.2021

Identification du produit :

Nom commercial

CreativEpoxy Pigment Powder Metallic Gold

Usage

Pigment de résine époxy

Fournisseur qui transmet la fiche de données de sécurité :

Anwander Vertriebs GmbH

Am Linthli 2

CH-8752 Näfels

Tel +41 (0)44 730 40 50

verkauf@anwandervertrieb.ch

Numéro d'urgence national : **145** (joignable 24 h sur 24, Tox Info Suisse, Zurich ; pour les appels effectués depuis la Suisse, informations en français, allemand et italien)

Informations pour les utilisateurs concernant :

Rubrique 7

/

Rubrique 8

valeurs limites générales pour les poussières:
VME 3 mg/m³ (alvéolaire); 10 mg/m³ (inhalable)
Fluorures (CAS 16984-48-8) VME 1 mg/m³ (i);
VLE sur une courte durée 4 mg/m³ (i)
SSc, R, B; HSE, NIOSH, OSHA

Rubrique 13

Code: 1111 -Déchets de colles et de mastics

Rubrique 15

/

Page de garde élaborée le : 25.06.2021

! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

CreativEpoxy Pigment Powder Metallic Gold
Art-Nr: 1.0820.15470.00000
UFI: / BAuA Nr.: - / -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Pigment für Epoxy Harz

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 37 80, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Téléphone +49 40 511 37 80
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures
d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Indications complémentaires

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Consignes de sécurité

Généralités

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Evacuation

P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
12003-38-2	234-426-5	Fluorphlogopite (synthétique)	30 <= 80	/

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
12003-38-2	Fluorphlogopite (synthétique)	01-2119971065-37-XXXX

Remarques complémentaires

Le mélange ne contient pas de substances dangereuses.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

En cas de douleurs, consulter un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, initier la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Conduire chez le médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritations cutanées existantes et persistantes, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.

Enlever les lentilles de contact.

En cas d'irritation consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas de douleurs, recourir à un traitement médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

adapter les mesures d'extinction au feu environnant

mousse stable aux alcools

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Remarques diverses

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Eviter la formation de poussières.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement accidentel dans des terrain, eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eviter le dégagement de poussières.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Ramasser mécaniquement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Les dégagements de poussière qui ne peuvent pas être évités, doivent être absorbés régulièrement.

Ne pas respirer les poussières.

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Eviter d'inspirer la poussière.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Classe de 13
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

En cas de dégagement de poussière, porter un masque antipoussière.

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

Protection des mains

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Il est recommandé de vérifier la résistance chimique des gants de protection mentionnés ci-dessus pour des applications spécifiques auprès du fabricant de gants.

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété.

Protection des yeux

Non nécessaire si l'utilisation est conforme à l'emploi prévu.

Autres mesures de protection
vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
poudre	variable, selon la coloration	caractéristique

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
Température d'ébullition/plage d'ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				
Propriétés comburantes					
Aucune information disponible.					
Propriétés explosives					
Aucune information disponible.					
9.2. Autres informations					
voir fiche technique					

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.
Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Informations diverses

Nous recommandons, en règle générale, d'éviter tout contact avec des réactifs chimiques forts, comme les acides, les solutions basiques, les agents d'oxydation et de réduction.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Pas d'effet d'irritation connu.			
Irritation des yeux	Pas d'effet irritant connu.			
Sensibilisation de la peau	Pas d'effet sensibilisant connu.			
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas d'effet sensibilisant connu.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Aucune preuve de génotoxicité.
Tératogène				Aucune preuve de toxicité pour la reproduction.
Cancérigène				Aucune preuve d'effets cancérogènes possibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Aucun effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Aucun effet connu.

Danger par aspiration

Pas de classification quant à sa toxicité à l'aspiration.

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité				Les méthodes permettant de déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Les données écologiques pour le mélange ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Évacuation conformément aux prescriptions légales.

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau - Renseignements du fabricant
nwg - ne présente pas de risque de contamination des eaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparées en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.1

Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.